

# **Première communication du Conseil Parisien de la Jeunesse au Conseil de Paris des 27 et 28 septembre 2010**

## **I - Introduction**

Instance parisienne de démocratie participative à l'adresse des jeunes de 15 à 25 ans, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) poursuit depuis sa fondation à l'initiative de M. le Maire Bertrand Delanoë une action de consultation et de concertation sur des sujets de politique municipale et d'initiatives citoyennes.

Le CPJ est particulièrement heureux de pouvoir s'exprimer pour la première fois devant les Conseiller(ère)s de Paris. Cette possibilité pour les jeunes d'interpeller directement les élus a été offerte au CPJ lors d'une réforme de son fonctionnement, initiée par M. Bruno Julliard, Adjoint au Maire de Paris chargé de la Jeunesse, et votée par le Conseil de Paris en 2009.

A l'occasion de sa première communication, les membres du CPJ souhaitent remercier vivement M. le Maire Bertrand Delanoë, l'Exécutif municipal et l'ensemble des Conseillers de Paris pour l'intérêt et le soutien dont ils font preuve à l'égard de notre instance.

Les membres du CPJ souhaitent également remercier l'administration parisienne, notamment la Sous-Direction de la Jeunesse et la Mission *Citoyenneté des Jeunes* qui apporte tout son soutien aux actions du CPJ.

Par cette communication, le Conseil Parisien de la Jeunesse présentera tout d'abord son bilan d'activité puis dans une deuxième partie, il exposera plusieurs propositions visant à promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations. En effet le vivre-ensemble est une thématique chère au CPJ qui n'a eu de cesse d'être questionnée depuis la création de cette assemblée. Elle a été particulièrement traitée en 2004-2005 lors d'une grande campagne de sensibilisation contre toutes formes de discriminations lancée par le CPJ et qui s'était clôturée par un grand rassemblement citoyen au Zénith de Paris proposant un village associatif, du théâtre-forum joué par des membres du CPJ et un concert d'artistes engagés dans la lutte contre les discriminations.

## **II - Bilan d'activité du Conseil Parisien de la Jeunesse 2009-2010**

L'action du CPJ s'est organisée autour de plusieurs commissions thématiques sous les 7 intitulés suivants :

1. « Les Halles » : consultation autour de la rénovation des Halles
2. « Paris Nightlife » : consultation autour du site [www.parisnightlife.fr](http://www.parisnightlife.fr) et du dépliant du même nom
3. « Droits des enfants » : consultation autour des possibilités d'animation par les jeunes de la Place des Droits de l'Enfant
4. « Transports » : propositions d'aménagement du système de transports parisiens, dans une perspective métropolitaine

5. « Affaires Internationales » : programme de co-développement Nord-Sud « De Dakar à Paris, connectons-nous contre le SIDA »
6. « Europe-lutte contre les discriminations » : organisation d'un séminaire européen de Conseils de Jeunes sur la lutte contre les discriminations
7. « Parcs et Jardins » : consultation sur la refonte de la réglementation générale des jardins et bois appartenant à la Ville de Paris

### **1. Commission consultative sur l'aménagement des Halles**

Répondant à une proposition de Mme Anne Hidalgo, Première Adjointe au Maire de Paris chargée de l'Urbanisme, le Conseil Parisien de la Jeunesse a travaillé sur le dossier de la rénovation des Halles.

Poursuivant un double objectif d'accessibilité pour tous et de mixité sociale, le CPJ a proposé que l'offre culturelle de la Canopée fasse l'objet d'une politique tarifaire adaptée et a suggéré la mise en place d'ateliers « découvertes » au sein des Halles.

Pour les adolescents, le CPJ a proposé de créer un espace « foyer » qui serait porteur de projets éducatifs citoyens et afficherait une vraie mixité sociale, d'âge, d'origine et de genre. Par ailleurs, le CPJ a proposé que la gestion du lieu et des activités qui y seraient menées fassent l'objet d'une consultation étroite avec les jeunes usagers. Le CPJ souhaiterait ainsi que le kiosque à musique permette aux jeunes du conservatoire de s'y produire de temps en temps et que les jeunes puissent occuper certains espaces des Halles pour diverses animations.

### **2. Consultation autour du site Paris Night Life**

Suite à une saisine du CPJ de la part M. Jean Bernard Bros, Adjoint au Maire de Paris en charge du Tourisme et des nouveaux médias, le CPJ a mené une consultation ayant trait aux améliorations possibles de « Parisnightlife » site web de la nuit à Paris, recensant plus de 300 établissements.

Le CPJ a formulé des propositions d'aménagement du site internet et de sa version papier, liées à l'ergonomie, le design, le contenu, la sélection, l'illustration.

### **3. Consultation sur l'animation par les jeunes de la Place des Droits de l'Enfant**

La Commission a été créée dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention Internationale des Droits des Enfants répondant à une sollicitation de Mme Myriam El Khomri, Adjointe au Maire de Paris chargée de l'Enfance et de la Prévention Spécialisée, portant sur les possibilités d'animation par des jeunes de la *Place des Droits de l'Enfant* dans le 14<sup>e</sup> Arrondissement.

Suite à ses travaux, le CPJ a proposé une animation ponctuelle de cette place prévue à l'automne prochain s'adressant au jeune public (par tranches d'âges) et une animation permanente sous la forme d'incrustation au sol de plusieurs droits pour sensibiliser les passants aux problématiques liées aux Droits de l'Enfant.

Par ailleurs, le CPJ, par l'intermédiaire de l'Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse, a obtenu en juin dernier l'approbation du Conseil de Paris d'un vœu pour défendre l'institution du Défenseur des Enfants.

Enfin, le CPJ a émis le souhait d'être associé à l'action entreprise par le réseau de l'UNICEF des « Villes amies des enfants ».

#### **4. Propositions d'aménagement du système de transports parisiens, dans une perspective métropolitaine**

Le CPJ a souhaité travailler sur des scénarios ayant trait à l'aménagement des transports afin d'imaginer les perspectives à tracer pour concevoir une Ville de demain plus ouverte et plus accessible

Le CPJ réfléchit à plusieurs pistes de travail visant notamment à renforcer l'accessibilité des modes de transport alternatifs et de développer l'inter-modalité à l'échelle parisienne et métropolitaine.

#### **5. « De Dakar à Paris, connectons-nous contre le SIDA »**

S'inscrivant dans la stratégie internationale de la Ville de Paris, « *De Dakar à Paris : connectons-nous contre le SIDA* » est un programme de co-développement Nord-Sud en matière d'éducation et de prévention santé lancé en 2007 et concrétisé du 28 février au 5 mars 2010 par une délégation du Conseil Parisien de la Jeunesse qui s'est rendue à Dakar. Soutenu par la Sous-Direction de la Jeunesse, la Délégation Générale aux Relations Internationales et les Adjoints au Maire référents, M. Bruno Julliard en charge de la Jeunesse et M. Pierre Schapira en charge des Relations Internationales, ce projet a bénéficié d'un partenariat avec l'ONG *Equilibres et Populations* et l'association dakaroise *Forum du Futur Africain*.

Ce programme s'est agencé autour de quatre axes :

- soutien logistique et matériel apporté à l'antenne dakaroise de sensibilisation et de prévention contre le sida, appelée « Kpote Kiosque » avec la création in situ d'un *Cyber-Café* solidaire
- mise en place d'une communication solidaire pour soutenir l'action de prévention SIDA du Kpote Kiosque
- interventions de prévention, dons de préservatifs, échanges en milieu scolaire, institutionnel, et associatif
- rencontres avec des autorités publiques sénégalaises, des associations et des instances participatives de jeunesse.

#### **6. Organisation d'un séminaire européen de Conseil de Jeunes sur la lutte contre les discriminations**

Organisé par le *Conseil Parisien de la Jeunesse* du 9 au 11 juillet derniers, ce séminaire, qui a réuni une quarantaine de jeunes issus de quatre pays européens, s'est penché sur la problématique de la lutte contre les discriminations et sur le rôle des instances de démocratie participative dans la sensibilisation aux Droits de l'Homme.

Les ateliers de travail et les débats ont bénéficié de l'expertise d'institutions et d'associations partenaires : le Conseil de l'Europe, la LICRA Fédération de Paris, SOS Racisme, l'AFIC, le Planning Familial et l'ANACEJ entre autres.

Les participants ont par ailleurs formé le projet de créer un réseau informel de Conseils de la Jeunesse européens mobilisés autour des problématiques de citoyenneté et de promotion des Droits de l'Homme. Une deuxième rencontre est d'ailleurs prévue en 2011 à Bruxelles.

## **7. Consultation sur la refonte de la réglementation générale des jardins et bois appartenant à la Ville**

La commission « Parcs et Jardins » du CPJ a été créée en 2009 pour répondre à la sollicitation de Mme Fabienne Giboudeaux, Adjointe au Maire de Paris chargée des Espaces Verts. Le CPJ a été invité à travailler sur la réglementation des sites, les usages qu'ont les jeunes des espaces verts et leurs attentes quant à leur utilisation.

Suite à cette réflexion, la consultation sur les usages des jeunes devrait s'étendre à un groupe plus large que le CPJ sur la thématique de « *la place des jeunes dans les jardins* ». Quant à la réglementation des espaces verts, le CPJ a émis notamment le souhait d'étendre les horaires d'ouverture, de prévoir l'augmentation et le déploiement des équipements permettant d'attacher les vélos aux abords, de favoriser l'accessibilité des pelouses ou encore de permettre une plus grande souplesse dans la pratique d'un instrument de musique dans les espaces verts.

### **III - Propositions du CPJ**

A l'issue de ces travaux en commissions et des échanges qui ont eu lieu entre les élus et les membres du CPJ, la problématique des discriminations a émergé comme l'axe prioritaire de communication du CPJ. Sont présentées dans cette seconde partie, les propositions motivées du CPJ pour promouvoir les valeurs humanistes d'égalité et la lutte contre les discriminations.

Le CPJ souhaite que la Ville de Paris poursuive et intensifie son engagement en faveur de la lutte contre les discriminations :

- Au sein de la collectivité, avec un programme d'action en matière de ressources humaines, de politique de stages et d'aide à l'emploi visant à conférer à l'administration parisienne une exemplarité en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité entre tous.
- A l'échelle parisienne, avec l'amplification d'une politique de sensibilisation des Parisien(ne)s -et notamment des plus jeunes- à la lutte contre les discriminations et à la richesse des différences.

#### **A. Promouvoir l'égalité professionnelle et la diversité au sein de l'administration parisienne : le rôle du management des Ressources Humaines**

Le CPJ approuve l'engagement de la Ville de Paris en matière de promotion de l'égalité professionnelle femmes-hommes à tous les échelons de la fonction publique territoriale. De même, le CPJ apprécie l'effort de la Ville qui veille à former plusieurs centaines de ses cadres à lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité des chances. Par ailleurs, le CPJ est très sensible à la décision politique de la Ville de se doter d'une *charte éthique* visant à respecter la diversité au sein de l'administration parisienne.

Dans une telle perspective :

1. *Le CPJ propose à la Ville de veiller à l'application et de renforcer pour l'ensemble des agents de la ville les dispositifs de sensibilisation anti-discriminations.* Cela implique de

les enrichir en faisant appel à l'expertise du secteur associatif, professionnel et académique. Il s'agirait par exemple :

- d'instaurer des formations systématiques pour les personnels municipaux (ou délégués de service public municipal) qui travaillent avec un public jeune (personnel de la Sous-Direction de la Jeunesse de la Ville, des Antennes Jeunes, etc) ;

- d'étendre à l'ensemble des cadres de l'Administration parisienne les dispositifs déjà existants en matière de sensibilisation à la lutte contre les discriminations ;

2. *Le CPJ propose à la Ville de Paris d'inscrire la lutte contre les discriminations parmi ses préoccupations prioritaires dans les procédures de recrutement et de progression de carrières des agents de la Ville.* Cela pourrait passer par :

- l'introduction, la négociation (avec les partenaires sociaux) et l'officialisation d'une charte éthique du management responsable à la Ville de Paris ;

- l'insertion de la promotion de la diversité parmi les objectifs stratégiques de long terme de la Ville. Cela impliquerait de poursuivre les efforts déjà engagés en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'ouverture européenne et internationale de l'administration parisienne ;

- la prise en compte dans l'évaluation des managers de leur implication en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances. Pour ce faire, la Ville pourrait s'inspirer des dispositifs pionniers développés au sein d'Eau de Paris, régulièrement cités parmi les bonnes pratiques de gestion des ressources humaines.

3. *Le CPJ propose à la Ville de Paris de s'impliquer officiellement dans des procédures de labellisation « Egalité professionnelle » et « Diversité »* (labels officiellement délivrés par AFNOR Certifications selon des cahiers des charges établis en collaboration avec les pouvoirs publics et les partenaires sociaux). De telles démarches marqueraient sa volonté politique de poursuivre le combat contre toute forme de discrimination et, donc de promouvoir la diversité et l'égalité des chances au sein de l'administration parisienne.

4. *Le CPJ propose à la Ville de Paris de tenir compte lors de l'attribution d'un marché public municipal de l'implication du prestataire en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité professionnelle.*

## **B. Développer une politique de stages et d'aide à l'emploi soucieuse de l'égalité des chances**

Le CPJ apprécie l'implication de la Ville de Paris dans la promotion et le soutien de nombreuses initiatives pour l'emploi des jeunes, comme les forums "*Paris pour l'emploi*" ou "*Paris de la diversité, du handicap et du premier emploi*" qui favorisent l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi, notamment ceux qui ne bénéficient pas d'un niveau d'études élevé et d'un important réseau de connaissances.

Cependant le CPJ estime qu'il est encore difficile pour les jeunes d'avoir accès à l'offre de stage auprès d'acteurs publics et privés parisiens. Le CPJ souhaiterait que les emplois saisonniers de la Ville de Paris soient plus nombreux et tout aussi accessibles à l'ensemble des jeunes parisiens qu'aux enfants des agents de l'administration parisienne.

5. *C'est pourquoi le CPJ propose à la Ville de développer une politique de stages et d'aide à l'emploi des jeunes attentive à l'égalité entre tous.* Cela impliquerait par exemple :

- de renforcer la cohérence de sa politique de stages.

- de développer le volet « égalité des chances » de sa politique de stages, en nouant encore plus de partenariats avec des établissements scolaires et de formation professionnelle issus des quartiers les moins favorisés (et cela, aussi à l'échelle métropolitaine) ;
- de veiller à la diffusion externe de l'offre d'emplois saisonniers de la Ville et des SEM, en s'appuyant sur les outils de communication institutionnelle (sites, journaux municipaux, panneaux lumineux) et sur les structures du réseau jeunesse et emplois de la Ville.
- de mettre en place un rendez-vous annuel d'information relative à l'offre de stages, tant pour les lycéens que pour les jeunes diplômés de l'Enseignement Supérieur.

### **C. Développer une communication parisienne axée sur le combat des discriminations et sur la diversité**

Le CPJ apprécie l'implication de la Ville de Paris en matière de promotion des Droits de l'Homme et d'égalité auprès de la population parisienne, ainsi que son souci de sensibiliser contre les discriminations.

Le CPJ a par ailleurs remarqué l'engagement de la Ville dans la campagne de sensibilisation "Dites non aux discriminations" lancée à l'initiative du Conseil de l'Europe.

6. *En matière de sensibilisation des Parisiens à la problématique du vivre-ensemble, le CPJ propose à la Ville de conduire régulièrement une grande campagne de communication et d'affichage sur la lutte contre toutes les formes de discriminations. Cette campagne pourrait s'accompagner de manifestations visant à valoriser la diversité culturelle auprès de la population parisienne.*
7. *Le CPJ propose à la Ville de Paris d'améliorer dans sa communication institutionnelle la représentation de la diversité propre à la population parisienne.*
8. *Le CPJ suggère à la Ville de s'appuyer plus fortement sur les instances de démocratie participative pour les jeunes afin d'en faire de vrais relais de sensibilisation aux Droits de l'Homme.*

### **D. Sensibiliser les jeunes Parisiens à la lutte contre toutes les formes de discrimination**

L'école constitue pour les jeunes un lieu privilégié de construction d'une conscience citoyenne. Alors que l'éducation civique ne relève pas des compétences de la Ville, la municipalité s'investit dans la sensibilisation et la participation citoyenne des élèves : c'est l'éducation à la citoyenneté qui permet et développe un savoir vivre-ensemble que défend le CPJ.

Le CPJ partage la volonté de la Ville de promouvoir, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Paris et le milieu associatif, la sensibilisation des collégiens scolarisés à Paris à la problématique des discriminations (opération destinée aux collégiens de 3<sup>e</sup> appelée à s'étendre dans l'ensemble des 110 collèges parisiens).

9. *Dans cette dynamique, le CPJ propose à la Ville de poursuivre ses efforts en mettant en place un module de sensibilisation au vivre-ensemble et à l'égalité dès la classe de 5e et ce, dans l'ensemble des collèges parisiens.*
10. *Le CPJ souhaite que la Ville soutienne les initiatives visant à renforcer l'égalité des chances dans l'accès aux Grandes Ecoles parisiennes (telles les Conventions Education Prioritaire ou encore la labellisation des Grandes Ecoles qui mettent en place un dispositif*

« Egalité des chances » efficace). Dans cette même perspective, le CPJ suggère à la Ville d'étendre ces dispositifs, et notamment les labellisations, au champ universitaire, afin de promouvoir la mixité dans les centres de formation d'excellence.

11. *Le CPJ propose à la Ville d'apporter un soutien renforcé aux projets inter-établissements scolaires en matière de lutte contre les discriminations et d'éveil à la citoyenneté. Et ce, en ayant toujours à l'esprit un objectif de mixité sociale des équipes de jeunes concernées.*
12. *Le CPJ invite la Ville à pérenniser et à démultiplier les initiatives, telles le Forum du Vivre Ensemble, afin de promouvoir la mise en partage et la mutualisation d'outils innovants ainsi que l'échange de bonnes pratiques entre acteurs associatifs intervenant en milieu scolaire sur les questions de citoyenneté.*
13. *Le CPJ souhaite que la Ville renforce son soutien au dispositif « Matinées citoyennes », moments d'échange et de sensibilisation citoyenne entre les délégués de classe et les élus, mises en place par les animateurs des Conseils de la Jeunesse dans les Arrondissements parisiens, en collaboration avec le Rectorat de Paris, les Mairies d'Arrondissement et les établissements scolaires concernés.*

#### **E. Pour l'égalité dans la diversité, renforcer les partenariats avec le milieu institutionnel, associatif et académique**

Le CPJ se réjouit que la Ville de Paris ait souhaité développer de nombreuses coopérations avec la sphère associative engagée dans la lutte contre les discriminations et signer une convention de partenariat avec la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité).

14. *Le CPJ invite la Ville de Paris à renforcer le soutien institutionnel, logistique et financier qu'elle accorde au secteur associatif parisien engagé en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité des chances.*
15. *En parallèle, le CPJ propose à la Ville de développer ses partenariats avec le champ académique et professionnel, afin de combattre plus efficacement les discriminations.*

-----

Le Conseil Parisien de la Jeunesse souhaite que Paris, capitale des Droits de l'Homme, fasse aussi le Pari(s) de l'égalité. Par ailleurs, le CPJ souhaiterait être informé des suites qui seront données à ces propositions et espère, à l'avenir, être associé à d'autres travaux de cette assemblée.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre écoute au cours de cette séance du Conseil de Paris.